

**AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE**

Direction de l'Audiovisuel de la
Communauté française de Belgique

Commission de Sélection
- Courts et Longs métrages
- Fonds télévisuel

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1993.

INTRODUCTION

Le présent document constitue une présentation des aides accordées en 1993 par la Direction de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique en matière de production et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

Un premier chapitre est consacré au bilan des travaux de la Commission de Sélection des Films en 1993. Celui-ci comporte des réflexions générales concernant la mise en oeuvre des principes adoptés par la Commission, les problèmes auxquels celle-ci s'est trouvée confrontée au cours de cette année, les lignes directrices de ses actions pour 1994.

Ces généralités sont complétées par une analyse des aides accordées dans les différents créneaux d'intervention : courts et longs métrages de fiction, téléfilms et séries télévisuelles; produits télévisuels.

Un second chapitre traite des aides européennes MEDIA et des aides consenties dans le cadre de l'accord passé avec le CNC français.

Ces aides agissent en synergie avec les aides sélectives attribuées par la Commission de Sélection des Films.

Un troisième chapitre est consacré aux aides automatiques affectées à notre industrie cinématographique

Le quatrième chapitre traite des conventions passées entre la Communauté française de Belgique et les chaînes télévisuelles RTBF, RTL/TVi et Canal + Belgique dans le domaine des coproductions menées en collaboration avec les producteurs indépendants.

Un cinquième chapitre concerne les aspects de promotion de notre cinématographie.

Un sixième chapitre dresse un bilan succinct des activités des ateliers de production.

Enfin, un septième chapitre est consacré à la collaboration entre la Direction de l'Audiovisuel et les associations professionnelles de création et de production audiovisuelle.

CHAPITRE I

BILAN DE LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

(Courts et longs métrages, téléfilms et séries de téléfilms, produits télévisuels)

I. GÉNÉRALITÉS

LA COMMISSION DE SÉLECTION DES FILMS

L'Arrêté Royal du 22 juin 1967 (modifié le 17/2/1976 et le 24/3/1978) qui tend à promouvoir la culture cinématographique belge d'expression française prévoit l'octroi de subventions à la production de films.

Le montant annuel de l'aide à la production cinématographique est fixé par le budget qui s'élève pour 1993 à 176 millions (1992 : 176; 1991 : 176; 1990 : 156; 1989 : 140; 1988 : 140; 1987 : 120; 1986 : 120; 1985 : 130; 1984 : 85; 1983 : 79; 1982 : 69; : 1981 : 60; 1980 : 43; 1979 : 51,5; 1978 : 56,5).

Cette aide est destinée en priorité aux projets de films de fiction, d'animation et de création, à caractère belge et en version originale de langue française. Toutefois, depuis 2 ans une part de ce budget (35 millions) est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée.

Les candidats qui sollicitent une aide pour l'écriture d'un scénario ou la réalisation d'un film, le font au moyen du formulaire de demande disponible au service films du Ministère, suite à quoi un dossier est ouvert qui sera examiné par la Commission de Sélection des films.

1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Le rôle de la Commission de Sélection des Films est d'émettre un avis consultatif sur l'ensemble des dossiers introduits par les candidats, avis qui sera transmis au Ministre compétent qui décide de l'octroi des subventions.

La Commission, dont les membres sont choisis en fonction de leur activité spécifique dans le milieu cinématographique ou en fonction de leurs qualités particulières dans le domaine culturel, se réunit environ chaque mois.

Les réunions permettent l'examen des projets de longs métrages, de moyens métrages, de pilotes ou de courts métrages au fur et à mesure de leur dépôt au Ministère, l'aide aux courts métrages étant en priorité réservée aux jeunes réalisateurs pour lesquels c'est là une occasion de se forger une "carte de visite".

Pour émettre son avis, la Commission tient compte des différents critères susceptibles de garantir la qualité du projet tels le scénario (ou le synopsis), la note d'intention du demandeur, les éléments de production éventuels, ainsi que de toute autre information jugée intéressante.

En ce qui concerne le Fonds télévisuel, une participation télé est indispensable. Une vision à l'intention des membres de la Commission et organisée les jours de réunion, afin de permettre à ceux parmi les dépositaires d'un projet que le désirent de montrer ce qu'ils ont déjà réalisé.

Les avis rendus par la Commission au sujet de chaque projet sont ensuite transmis au Ministre qui fait part de sa décision à l'administration. C'est après cette procédure (qui dure en général un mois) que les intéressés reçoivent la lettre qui leur indique le sort réservé à leur projet.

Pour ceux dont le projet est accepté commence dès lors un cheminement administratif pendant lequel aura lieu un passage en cellule d'avis qui examine les données techniques des dossiers afin que soit vérifiée la viabilité économique de tous les projets de production de long ou moyen métrage. Il faut après l'acceptation de l'aide compter un délai avant que soit effectué concrètement le premier paiement de l'aide....

On trouvera, en annexe, un dossier technique à l'usage des producteurs et des réalisateurs. Il comporte :

- Vade mecum d'un dossier de production;
- Critères de préqualification;
- Fonctionnement de la Cellule technique;
- Barèmes d'aides;
- Le nouveau contrat d'aide à la production cinématographique et télévisuelle.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Composition de la Commission en 1993 :

Président

Henri ROANNE - Directeur du SCALE, Produces support system
(Programme MEDIA)

Vice-Président

Pierre LEVIE - Producteur

Membres

Jean-Marie ANTOINE - Journaliste - Gestionnaire du Cinéma Forum à Namur
 Jean-Marie BEAULOYE - Directeur régional de Bruxelles à la Médiathèque
 de la Communauté française de Belgique asbl.
 Vice-Président de EVE (Espace Vidéo Européen)
 Etienne DERUE - Chargé de mission au CIRTEF pour TV5
 Anne FRANCOIS - Réalisatrice TV, écrivain
 Micheline HARDY - Comédienne
 Anne HISLAIRE - Productrice à la R.T.B.F. (Intérieur nuit)
 Emmanuel HOLLANDER - Conseil en communications
 Benoît LAMY - Réalisateur et producteur
 Christian MAILLET - Comédien
 Jean-Pierre PECASSE - Un des responsables du cinéma Le Parc à Liège et
 enseignant en expression et communication
 Christine PIREAUX - Coordinatrice de Wallonie Image Production
 Philippe REYNAERT - Journaliste et critique de cinéma
 Boris SZULZINGER - Réalisateur et producteur

Administration

Secrétariat de la Commission

Christiane DANO
Serge MEURANT

Secrétariat du groupe technique

Emmanuel ROLAND

Observateurs

Michèle ETZEL - RTL/TVi
 Pierre MAES - Canal +
 Yves SWENNEN - RTBF
 Gérard LEGROS - Fonctionnaire en retraite du Ministère
 des Affaires étrangères

Les membres de la commission sont nommés pour 2 ans; leur mandat peut être renouvelé une fois.

Les deux sous-commissions sont composées de la manière suivante :

Fonds télévisuel

Pierre LEVIE
 Jean-Marie BEAULOYE
 Anne HISLAIRE
 Christine PIREAUX
 Etienne DERUE
 Emmanuel HOLLANDER
 Boris SZULZINGER

Courts métrages

Henri ROANNE, Président
 Jean-Marie ANTOINE
 Anne FRANCOIS
 Micheline HARDY
 Benoît LAMY
 Christian MAILLET
 Jean-Pierre PECASSE
 Philippe REYNAERT

En ce qui concerne les LONGS METRAGES et les TELEFILMS, c'est la Commission au complet qui est concernée.

Quant aux OBSERVATEURS des télévisions, ils donnent un avis concernant un engagement éventuel de leur chaîne respective.

II. BILAN

Lors du bilan de sa première année de fonctionnement, en janvier 93, la Commission de Sélection définissait ses méthodes de travail par la rigueur apportée lors de la sélection des projets, l'extrême attention attachée à la maturité des scénarios et à la mise au point des dossiers de productions, sans ostracisme envers tel ou tel genre particulier.

Elle n'entendait proposer d'aide à la production que lorsque sont réunies les conditions optimales pour permettre à chaque projet de réussir dans le créneau qui est le sien, avec un maximum d'adéquation entre les moyens mis en oeuvre, la structure de production, la nature du film ou du téléfilm, son audience potentielle.

La Commission se montrait également attentive à inciter les producteurs et les auteurs à utiliser au mieux le potentiel offert par les divers réseaux européens de soutien, de manière à valoriser toutes les synergies possibles.

Il s'agit aujourd'hui de compléter ce premier bilan par les résultats obtenus en 1993, dans chacun des créneaux d'aide, et de tirer les leçons d'un nouvel exercice, pour le futur.

AIDE AUX COURTS MÉTRAGES

En 1993, la Commission a examiné 60 projets de courts métrages.
Vingt d'entre eux ont fait l'objet d'une aide à la production.

Les courts métrages aidés en 1993 appartiennent aux catégories suivantes :

Premières oeuvres

CA VA CA VA ?	de Xavier Lukomski
PECHEURS A CHEVAL	de Marc-Antoine Roudil
LE PENDULE DE MADAME FOUCAULT	de Jean-Marc Vervoort
CHAMPAGNE	de Abel et Gordon
CENTAURE BLUES	de Danny Hermans
LA MEPRISE	de Philippe Elhem et Jean-Michel Vlaeminckx

2èmes oeuvres et confirmation de talents

LE REVE DE L'AUTRE	de Nacho Carranza
BRUEGHEL EST JAPONAIS	de Marc Lobet
BONJOUR	de Guillaume Malandrin et Michel Cauléa
LEON G.	de André Chandelle et Jean-Frédéric Schlicklin
OMBRES ET LUMIERES	de Samy Brunett
GBANGA-TITA	de Thierry Knauff

Courts métrages d'animation

CAVE CANEM	de Michel Rutsaert et Alex Mortelmans
LE MOME FAIT MOUCHE	de Alain Sace et Andrew Darnovsky
HANS ET ANNA	de Eva Visnyei
BABIROUSSA	de Vincent Patar
LIVING APART TOGETHER	de Nicole Van Goethem
LE PETIT ROUGE	de Manuel Gomez

Aides à la finition

SHADOW BOXING	de Stéphane Streker (1ère oeuvre)
ROBOKOP	de Rudolph Mestdagh

Tarifs maxima d'aides aux courts métrages

1.700.000 BEF	pour les CM/fiction en 35mm
1.500.000 BEF	pour les CM/fiction en 16mm
2.000.000 BEF	pour les CM d'animation

Coproductions en matière de courts métrages

En ce qui concerne les coproductions de courts métrages avec des producteurs étrangers, des réciprocités réelles doivent être établies et les aides demandées à la Commission doivent correspondre à la part réelle revenant à la Communauté dans ces projets.

Diffusion des courts métrages

En 1993, les courts métrages aidés par notre Communauté ont reçu de nombreux prix, en Belgique et à l'étranger (confer chapitre V - promotion).

Enfin, la Communauté française a attribué, dans le cadre des Festivals de MEDIA 10/10 à Namur, de Bruxelles et de Huy, des prix d'encouragement aux films courts.

Petites maisons de production

Le foisonnement de petites maisons de production, créées souvent par des auteurs réalisateurs pour des premières oeuvres, sans assises financières assurées, pose problème à la Commission de Sélection, comme aux créateurs eux-mêmes. Ce sont, la plupart du temps, des asbl.

Elles sont formées de non professionnels, sans capitaux suffisants pour garantir la bonne fin du film.

Suite à cette constatation et à l'exemple d'autres pays, la Commission de Sélection a décidé de ne plus prendre en considération que les demandes de producteurs ayant déjà un court métrage à leur actif.

Le nombre d'aides attribuées en 1993 resté quant à lui sensiblement égal.

La Commission de Sélection a donc poursuivi activement en 1993 sa politique d'encouragement aux courts métrages. L'expérience acquise par l'examen des projets l'a amenée à émettre les remarques et recommandations suivantes :

- 1) En ce qui concerne l'écriture des scénarios, celle-ci apparaît trop souvent hâtive, non aboutie.
La Commission souhaite attirer l'attention des auteurs et de leurs producteurs sur la nécessité de développer complètement les scénarios qu'ils soumettent à l'examen de la Commission et de ne pas attendre l'avis de celle-ci pour effectuer ce travail ou abandonner les projets.
Les courts métrages pour lesquels la Commission accepte un réexamen après finalisation du développement, ne peuvent être que l'exception, lorsque des qualités évidentes d'écriture et de regard cinématographique y sont déjà manifestes.
- 2) Il en va de même des dossiers de production des courts métrages qui doivent être établis avec tout le sérieux nécessaire par les producteurs, même si l'on tient compte du fait que l'aide de la Communauté française constitue effectivement le moteur de ces productions.
Là encore, il est arrivé plusieurs fois en 1993 que des projets soient ajournés dans l'attente d'un dossier de production établi de façon professionnelle et le Secrétariat de la Commission a été chargé d'en faire part aux producteurs.
- 3) Les courts métrages d'animation, ayant fait l'objet d'une promesse d'aide en 1993, sont plus nombreux qu'en 1992. Ils témoignent d'un regain de créativité et d'inventivité dans le domaine de l'animation. Ils poursuivent pour la plupart, un travail entrepris dès l'école (La Cambre) ou approfondissent une recherche personnelle (Nicole Van Goethem, Manuel Gomez).

AIDES AUX LONGS MÉTRAGES ET AUX TÉLÉFILMS

A. AIDES A L'ECRITURE

1. Aide à l'écriture de longs métrages

En 1993, la Commission a examiné 17 dossiers de demande d'aide à l'écriture. Six d'entre eux ont fait l'objet d'une aide.

LA DANSE DES PANTINS

de Micheline Hardy

Production : Alice in Wonderland

Pour Micheline Hardy, comédienne et dramaturge, cette histoire exprime la somme des rapports ambigus qu'une comédienne peut entretenir avec la scène.

L'ORIGINE DU MONDE

de Nacho Carranza

Est le récit de l'initiation amoureuse d'un adolescent.

L'ADMIRABLE ACHAT

de Manuel Poutte

Production : Lux Fugit Films

L'achat par un club belge d'un joueur ouzbek provoque la confrontation brutale de deux mondes : l'Est et l'Ouest.

LE TRESOR DES PAUVRES CLAIRES

de Pascal Zabus

Production : Banana Split

Adaptation du récit biographique de Ronny Crab qui, orphelin confié aux soins d'une petite communauté de religieuses à Bruges, en devient le manager et convertit les soeurs aux plaisirs terrestres.

LES CONVOYEURS ATTENDENT

de Benoît Mariage

Seul l'amour porté à un pigeon permet à Félix de supporter le poids d'une existence morne et solitaire : celle d'un ouvrier d'usine, à la fin des années soixante, en Wallonie.

FATWA

de Raoul Vaneigem

La sentence de mort prononcée par les ayatollas à l'encontre de l'auteur des "Versets Sataniques", S. Rushdie, est à la base de ce plaidoyer en faveur de la tolérance.

2. Aide à l'écriture de téléfilms ou de séries télévisuelles

Trois demandes d'aide à l'écriture de téléfilms ont été soumises à la Commission en 1993. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une aide.

LA ROUTE DU CHOCOLAT

de Chris Vermorcken

Portrait d'une famille de chocolatiers belges au début du siècle.

Ce projet d'une série de 2 téléfilms a été développé dans le cadre de l'atelier d'écriture organisé par la RTBF sous la direction de Yves Lavandier.

AIRLINERS

d'André Buytaers

Production : Max, le Producteur

Comédie dramatique qui retrace l'histoire d'une compagnie aérienne des années 50, avec pour décor exotique les paysages de l'Ile Maurice.

Projet d'une série télévisuelle de fiction de 4 épisodes de 90 minutes, développé dans le cadre de l'atelier d'écriture organisé par la RTBF, sous la direction de Yves Lavandier.

3. Aide à la constitution d'un dossier de production de film

Sept demandes d'aides à la constitution d'un dossier de production ont été introduites en 1993. Quatre ont été rencontrées.

MY LIFE WITH MAETERLINCK

de Michel Jakar

Une biographie double de Maurice Maeterlinck et de Georgette Leblanc

COMBAT DE FAUVES

de Benoît Lamy

Production : Lamy Films

Adaptation cinématographique du roman de Henri Frédéric Blanc. Un homme, enfermé dans un ascenseur, est confronté à son passé.

Une femme survient, le tient à sa merci et commence un duel entre masculinité et féminité.

OSCAR ET MARIE NEIGE

d'Olivier Smolders

Production : Les Films du Scarabée

Premier long métrage de l'auteur de "Adoration" où l'on retrouve bon nombre d'obsessions déjà développées dans les courts métrages de Smolders.

LE NEGRE

d'Eric Bastin

Production : Zénab Films

Libre adaptation d'une nouvelle de Philippe Blasband sur le thème du nègre littéraire, mais avec cette particularité que le "nègre" de ce récit est né au Congo belge dans les années 50.

4. Les règles et montants des aides à l'écriture ont été réexaminés et remodulés de la façon suivante :

L'aide à l'écriture constitue un incitant. Son introduction est liée au processus de création cinématographique : le scénario n'est pas une fin en soi. C'est une étape de la production d'un film. Il est donc recommandé aux auteurs sollicitant une aide à l'écriture, d'annoncer quel réalisateur ou quel producteur est/sont intéressé(s) par le projet d'écriture.

Le montant de l'aide est de 500.000 BEF maximum pour 6 mois de travail. Les droits d'adaptation (frais d'option de 6 mois) ainsi que les éventuels travaux de recherches peuvent s'y ajouter, mais doivent être motivés et faire l'objet d'un devis.

Le délai de remise du scénario est d'un an après la signature du contrat.

Une aide à la coscénarisation peut être sollicitée de façon complémentaire à la première aide obtenue : elle visera, dans une seconde phase, à améliorer la qualité du scénario en recourant, par exemple, à un coscénariste belge ou étranger. Cette aide sera accordée sur devis et à la fourniture du contrat avec ce dernier. Le producteur sera encouragé à chercher des compléments de financement à l'échelle européenne.

Les aides à l'écriture, décrites ci-dessus, s'appliquent également aux téléfilms.

5. Lectures pour avis

La Commission de Sélection a décidé de ne plus accepter de prendre en considération les lectures pour avis qu'il s'agisse de long métrage de fiction ou de téléfilm. Elle estime qu'il appartient aux producteurs de prendre leurs responsabilités pour le choix des projets pour lesquels ils sollicitent un soutien.

B. AIDES A LA PRODUCTION DE LONGS METRAGES DE FICTION

1. Poursuite des projets aidés pour leur développement en 1992

En 1992, 9 aides à l'écriture étaient attribuées à des projets de longs métrages.

Parmi celles-ci 3 ont d'ores et déjà fait l'objet d'une demande d'aide à la production :

LE NAIN ROUGE	d'Yvan Lemoine
LE REGARDEUR	d'Eric Pauwels
PRINCESSE	de Philippe Blasband

2. Aides à la production consenties en 1993

En 1993, la Commission de Sélection a examiné 16 demandes d'aide à la production d'un long métrage de fiction. Parmi celles-ci, huit ont été rencontrées. Quatre concernent des films majoritairement belges. Quatre concernent des coproductions minoritaires

a) Majoritaires belges

TANGO, TANGO Production : Films Lyda Transposition cinématographique d'une pièce de théâtre jouée par des handicapés mentaux (Première au Festival de Bruxelles, 1994).	de Frans Buyens
--	-----------------

LA BICYCLETTE Production : Corsan Production La randonnée fantastique d'un grand-père et de son petit-fils qui traversent l'Europe sur une vieille bicyclette, de la Belgique à l'Italie.	de Gianfranco Cabriddu
--	------------------------

LE NAIN ROUGE Production : Les Films belges Adaptation cinématographique de la nouvelle de Michel Tournier, portant le même titre. Le scénario avait fait l'objet d'une aide à l'écriture en 1992.	d'Yvan Lemoine
---	----------------

HORTA Production : Media Vidéo sprl A travers cette biographie fictionnalisée de l'architecte Victor Horta, Christian Mesnil souhaite restituer l'esprit d'une époque et d'un style - l'Art Nouveau - auquel il a déjà consacré bon nombre de recherches documentaires.	de Christian Mesnil
--	---------------------

b) Minoritaires belges**FARINELLI, PRIMO UOMO**

de Gérard Corbiau

Production : K2 Two sa

Ce film se propose de dévoiler, à partir de la biographie de Carlo Broschi, dit FARINELLI, le monde inconnu et magique des grands castrats du 18^e siècle. Ces personnages mythiques, adulés des foules, étaient capables par l'emprise de leur voix de déclencher des chocs émotionnels intenses...

Il s'agit d'une tripartite : France - Belgique - Italie (60%, 20%, 20%).

Le budget prévisionnel du film est de 360 millions.

Le projet a reçu l'aide de l'EUROPEAN SCRIPT FUND et d'EURIMAGES.

UGC a acquis les droits mondiaux de diffusion du film.

MONSIEUR ZANOVITZ NE PEUT PAS MOURIR de Marc Angelo

Production : Alain Keystman Production (20%)

Zanovitz est le dernier descendant d'une famille pour laquelle amasser les livres est une mission...

Le scénario a été développé avec l'aide de la PROCIREP et de l'EUROPEAN SCRIPT FUND.

LOIN DES BARBARES

de Liria Begeja

Production : Prima Vista (20%)

L'évolution récente de l'Albanie et l'afflux, en France, de nouveaux réfugiés servent de toile de fonds à ce premier film d'une réalisatrice française, d'origine albanaise.

Ce long métrage a bénéficié de l'aide d'EURIMAGES. (Première au Festival de Bruxelles, 1994)

ILHEU DE CONTENDA

de Leao Lopez

Production : Saga Films/MBSA (France)/Vermedia (Portugal)

Fiction dont l'action se situe dans une des îles du Cap Vert. Elle exprime le déchirement d'un peuple dont plus de la moitié des représentants vivent en exil. Il s'agit d'une réciprocity sur le film "Marie" de Marian Handwerker, dans le cadre des accords belgo-portugais.

BLACK DJU

d'Andy Bausch

Production : PDG and Partners/Samsa Films (Luxembourg)/Portugal

Les avatars d'un jeune africain à la recherche de son père au Grand-Duché du Luxembourg, racontés par un réalisateur luxembourgeois dont ce sera le 9^e long métrage. Le projet a obtenu l'appui d'Eurimages.

SYNTHESE

1. En ce qui concerne les longs métrages pris en considération en 1992 pour une aide à la production, certains d'entre eux, terminés, ont déjà commencé leur carrière, en Belgique et/ou en France :

LE FILS DU REQUIN d'Agnès Merlet (coproduction : Saga Films)
JE M'APPELLE VICTOR de Guy Jacques (coproduction : PDG and Partners)
MINA TANNENBAUM de Martine Dugowson (coproduction : Les Films de l'Etang)

C'EST ARRIVE PRES DE CHEZ VOUS de Remy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde, production majoritairement belge qui a connu un énorme succès en Belgique et à l'étranger (aide à la finition).

Deux longs métrages sont en voie d'achèvement et ont réuni des participations particulièrement enthousiasmantes alors qu'il s'agit de premières oeuvres :

LA PARTIE D'ECHECS de Yves Hanchar (Eloïse Production et Les Films de l'Etang)
TOI L'ETRANGER de Peter Woditsch (Orpheus productions).

D'autres projets enfin sont au stade de la préparation ou du tournage :

LE JOUEUR DE VIOLON de Charlie Van Damme
LE TEMOIN OCULAIRE d'Emile Degelin
UN BRUIT QUI REND FOU d'Alain Robbe-Grillet et Dimitri De Clercq

2. En ce qui concerne les longs métrages pris en considération en 1993 pour une aide à la production, il convient de souligner d'entrée de jeu l'importance croissante des coproductions minoritaires belges.

L'évolution des coûts de production, la mise en place des systèmes d'aide au niveau européen, la solidité financière exigée des producteurs et le regroupement de ceux-ci au niveau international, expliquent cette tendance. S'y ajoute l'afflux, en provenance de la France principalement, d'offres faites aux producteurs de notre Communauté de participer à de telles coproductions minoritaires, en qualité le plus souvent de producteur exécutif.

Devant cette situation - et tenant compte de façon pragmatique de l'exiguïté du budget disponible pour la création cinématographique - la Commission est amenée à se montrer plus ferme encore que par le passé sur la nécessité, pour ces coproductions minoritaires, de faire l'objet d'un engagement ferme de la part du producteur majoritaire étranger sur une réciprocité réelle en faveur d'un long métrage produit par notre Communauté.

La réalité des retombées positives - en faveur de la production belge - en termes d'emploi de comédiens et de techniciens, dans des rôles significatifs et des postes cadres, ainsi que le recours à nos laboratoires - est également prise en compte de façon plus rigoureuse. Non sans souplesse cependant, dans les cas où ce type de coproduction s'avère profitable au développement d'un projet - par exemple "Toi, l'étranger" de Peter Woditsch, ou ajoute une plus value significative à la démarche créatrice d'un réalisateur reconnu par notre Communauté : par exemple, Gérard Corbiau/ Farinelli...

3. En ce qui concerne les longs métrages majoritaires belges, la Commission se montre extrêmement attentive au développement des projets, à leur maturité, ainsi qu'à la solidité de leur mise en production.

Le suivi de celle-ci par le groupe technique et les conseils prodigués dans le cadre de celui-ci par l'expert de la Communauté française, Tom Coene, servent à garantir la viabilité et l'intégrité des projets.

C'est pourquoi, la collaboration entre la Commission et le Groupe technique s'est resserrée et approfondie, en 1993.

C'est ce qui explique, enfin, l'introduction à partir de 1994, de critères de préqualification qui rencontrent de façon plus réaliste l'évolution des conditions de production des longs métrages, de leur diffusion et de leur exploitation. (cfr annexe: Dossier technique)

**AIDE A LA PRODUCTION DE TELEFILMS OU
DE SERIES TELEVISUELLES**

La Commission de Sélection, dès 1992, se prononçait en faveur d'une politique de soutien aux téléfilms, convaincue que leur production doit être valorisée en Belgique, en collaboration avec les deux télévisions de notre Communauté.

La capacité d'audience du téléfilm, son coût modique en regard de celui d'un long métrage, permettent en effet de multiplier les productions, de donner du travail à nos techniciens et à nos comédiens dans des projets soit initiés par les professionnels de notre Communauté, soit impliquant des réalisateurs belges.

En outre, le téléfilm peut constituer un banc d'essai pour les jeunes réalisateurs, leur procurer audience et réputation.

En 1993, 7 demandes d'aide à la production de téléfilms ou de séries ont été introduites auprès de la Commission.

Parmi celles-ci, 5 ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission.

Leçon de vie

de Boris Lehman

Production : Dovfilm

Il s'agit d'une fiction expérimentale, avec un arrière-fond documentaire où Boris Lehman souhaite montrer "l'envers des villes" (la campagne, la montagne, la mer), en une sorte de promenade poétique et philosophique. Une série de portraits d'artistes, de philosophes, de scientifiques donnent au film sa vivacité et l'ouvrent sur une multiplicité de discours. Ce téléfilm est coproduit avec la RTBF (Arte) et la Z.D.F. (Allemagne).

Le trésor de Barbe Rouge

de Gérald Frydman

Production : Atelier Alfred

Ce divertissement sera écrit et réalisé par les cinéastes amateurs rassemblés dans le cadre de l'Atelier Alfred, sous la direction de Gérald Frydman et avec l'aide de techniciens professionnels. Il est coproduit par la RTBF et Canal +.

Été brûlant

de Marion Hänsel

Production : Man's Films

Adaptation pour la télévision d'une nouvelle d'Eduard Von Keyserling. Ce téléfilm s'inscrit dans une série de 6 téléfilms intitulée "La vie à deux" dont le directeur de collection est Claude Goretta et dont l'auteur des adaptations est l'écrivain français Pascal Lainé.

La réalisation de ce téléfilm a été confié à Marion Hänsel pour Odessa Film (France) et pour FR3.

Week-End chez les Belges

de Teff Erhat

Production : Escapade Films S.C.

Ce téléfilm - majoritairement belge - constitue l'épisode belge de la série "Les renseignements généraux", créé par Victor Lanoux pour France 2.

Le scénario original est signé par Luc Jabon.

Le projet est coproduit par la RTBF. Escapade Films S.C. en assure la production déléguée.

Souvenirs d'Anvers

de Michel Khleifi

CoProduction : Saga Films

Ce téléfilm réalisé par Michel Khleifi fait partie d'une série internationale de 6 films de 90 minutes intitulée "Novacek". Le scénario original de "Souvenirs d'Anvers" est signé par Didier Daeninckx, l'un des auteurs importants du jeune polar français. Une coproduction avec RTL/TVi est annoncée pour une part importante du financement belge.

La fée du bois du lac

de Mauro Soldani

Production : Iris Productions sprl

Ce téléfilm pour enfants a fait l'objet d'une aide à l'écriture en 1992.

Son contenu féérique, ses personnages sympathiques apportent à ce genre télévisuel une fraîcheur originale qui a séduit non seulement la Commission mais aussi RTL/TVi.

L'intérêt des séries et des collections générées à l'étranger et dont un ou deux épisodes sont confiés à des producteurs belges doit également être souligné. C'est le cas de trois des téléfilms aidés en 1993 :

ETE BRULANT

de Marion Hänsel

WEEK-END CHEZ LES BELGES

de Teff Erhat

SOUVENIRS D'ANVERS

de Michel Khleifi

CRITERES D'ADMISSION DES COPRODUCTIONS MINORITAIRES BELGES EN MATIERE DE TELEFILMS

L'introduction, en grand nombre, par des producteurs belges, de projets de téléfilms minoritaires a exigé une adaptation des critères de recevabilité de ces demandes.

Trois critères d'admissibilité ont désormais été fixés :

- a) L'inscription à l'ordre du jour ne portera que sur un seul projet de téléfilm minoritaire belge par producteur et par séance.
- b) Pour chacun de ces projets, la preuve d'un accord ferme de coproduction ou de diffusion avec une télévision sera exigé avant l'inscription à l'ordre du jour.
- c) Un engagement portant sur une réciprocité réelle en faveur d'un téléfilm produit par notre Communauté sera exigé, préalablement, du producteur majoritaire.

PRODUCTION TELEVISUELLE

En 1993, 66 demandes d'aide à la production d'un projet télévisuel ont été introduites auprès de la Commission de Sélection.

Parmi celles-ci, 27 ont fait l'objet d'un avis favorable.

Il s'agit, en majorité, de documentaires de création (24 sur 27 projets).

Deux séries en animation - "Zoo Worldcup" de Picha, "Décagonie" de Manuel Gomez complètent ce tableau ainsi qu'un documentaire/fiction de Wilbur Leguèbe utilisant également les techniques du cinéma d'animation qui transpose pour le petit écran la bande dessinée de Benoît Peeters et François Schuiten, intitulée "Brüsel".

Signalons enfin l'aide à la finition consentie à Rudolph Mestdagh pour un téléfilm documentaire de montage consacré au réalisateur américain John Cassavetes.

(Présentation au Festival de Bruxelles, 1994)

SYNTHESE

1. Les documentaires de création :

Depuis la création du Fonds télévisuel en 1988, la percée du documentaire de création destiné à la diffusion télévisuelle ne s'est pas démentie.

Le soutien actif et militant des structures d'accueil - le CBA et le WIP - s'est manifesté particulièrement au niveau du développement des projets ainsi qu'au niveau de leur diffusion par la présence de ces ateliers sur les marchés internationaux.

Les sujets abordés en 1993 sont d'une extrême diversité; leur traitement affirme le plus souvent un regard original porté sur la réalité contemporaine.

Leurs auteurs constituent un échantillon représentatif de l'école documentaire développée dans notre Communauté, avec ses "vétérans", comme Paul Meyer, Thierry Michel, Rob Rombout et ses auteurs débutants.

Le maintien d'émissions documentaires au sein des télévisions leur est indispensable pour poursuivre leur travail. La collaboration avec l'Unité documentaire de la RTBF, avec "Carré Noir" et avec "Arte"; et, dans une moindre mesure avec RTL/TVi et avec les chaînes françaises devrait se poursuivre activement : notamment grâce à la mise en place de la nouvelle convention avec la RTBF.

2. Les séries d'animation ont permis, en 1993, à des animateurs déjà reconnus dans le métier d'être présents sur le petit écran (Picha) ou d'y chercher un nouveau public (Manuel Gomez).

**TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE DOSSIERS INTRODUITS
ET DU NOMBRE D'AIDES ACCORDEES, DEPUIS 1990**

En 1990, 92 dossiers étaient examinés par la Commission de Sélection; 42 aides étaient attribuées (11 aux longs métrages, 12 aux courts métrages et 19 aux produits télévisuels).

En 1991, 126 dossiers étaient examinés et 46 aides attribuées, dont voici le détail :

- CINEMA	LM : 60 demandes	21 aides
	CM : 26 demandes	8 aides
- F.T.V.	40 demandes	17 aides

En 1992, 197 dossiers ont été examinés et 78 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 51 demandes	18 aides
	CM : 72 demandes	24 aides
- TELEFILM	3 demandes	3 aides
- F.T.V.	72 demandes	33 aides

En 1993, 176 dossiers ont été examinés et 72 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 40 demandes	18 aides
	CM : 60 demandes	20 aides
- TELEFILM	10 demandes	7 aides
- F.T.V.	66 demandes	27 aides

En 1993, la Commission de Sélection s'est réunie 12 jours pour examiner ces dossiers, soit 5 jours ont été consacrés à l'examen des projets de longs métrages et de téléfilms; 4 jours ont été consacrés à l'examen des courts métrages et 3 jours à celui des produits télévisuels. Enfin 2 jours ont été consacrés à des discussions concernant le fonctionnement et la politique de la Commission.

PROMESSES D'AIDE 1993

1) Long métrage production	:	101.410.000	40,51
2) Long métrage production (compl.)	:	5.000.000	1,99
3) Long métrage écriture + CDP	:	11.150.000	4,45
4) Court métrage production	:	28.870.000	11,54
5) Films télévisuels production	:	48.798.000	19,50
6) Téléfilms production	:	53.800.000	21,49
7) Films télévisuels écriture	:	1.300.000	0,52
		-----	-----
		250.328.000	100%

dont →	Long métrage :	117.560.000	46,95
	Court métrage :	28.870.000	11,54
	Film Télévisuel :	103.898.000	41,51

L LONGS METRAGES PRODUCTION 1993

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"Monsieur Zanolvitz ne peut pas mourir"	Marc Angelo	Keytsman Productions	09/02/1993	6.000.000,-
"Tango, tango"	Frans Buyens	Films Lyda	09/02/1993	4.410.000,-
"Loin des barbares"	Liria Begeja	Prima Vista	10,11/05/1993	6.000.000,-
"La bicyclette"	Gianfranco Cabiddu	Corsan Production	10,11/05/1993	12.000.000,-
"Ilheu de Contenda"	Léao Lopes	Saga Films	10,11/05/1993	6.000.000,-
"Black Dju"	Andy Bausch	PDG and Partners	10,11/05/1993	6.000.000,-
"Farinelli - Primo Uomo"	Gérard Corbiau	K2	10,11/05/1993	21.000.000,-
"Horta"	Christian Mesnil	Media Vidéo	10,11/05/1993	20.000.000,-
"Le nain rouge"	Yvan Lemoine	Les Films belges	27/09/1993	20.000.000,-
				101.410.000,-
				⇨ 40,51%

2. LONGS METRAGES PRODUCTION 1993 (Complément) + (Finition, gonflage)

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"Hey Stranger"	Peter Woditsch	Orpheus Production	17/09/1993	5.000.000,-
				5.000.000,- ⇨ 1,99%
			LM (prod) LM (Cplt,Fin)	106.410.000,- ⇨ 42,5%

3. LONGS METRAGES 1993 Ecriture + Constitution d'un dossier de production

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"La danse des pantins"	Micheline Hardy	Alice in Wonderland	09/02/1993	1.000.000,-
"My life with Maeterlinck"	Michel Jakar		09/02/1993	1.500.000,-
"L'origine du monde"	Nacho Carranza	Lux Fugit Films	10,11/05/1993	300.000,-
"L'admirable achat"	Manuel Poutte	Banana Split	10,11/05/1993	300.000,-
"Le trésor des pauvres claires"	Pascal Zabus	Lamy Films	10,11/05/1993	1.100.000,-
"Combat de fauves"	Benoît Lamy		10,11/05/1993	2.500.000,-
"Les convoyeurs attendent"	Benoît Mariage	Les films du Scarabée	10,11/05/1993	500.000,-
"Oscar et Marie Neige"	Olivier Smolders	Zénab Films	10,11/05/1993	2.150.000,-
"Le nègre"	Eric Bastin		10,11/05/1993	1.500.000,-
"Fatwa"	Raoul Vaneigem		17/09/1993	300.000,-
				11.150.000,-
				⇨ 4,45%

4. COURTS METRAGES 1993

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"Shadow boxing"	Stephane Streker	Saga Films	03/03/1993	800.000,-
"Cave Canem"	Alex Mortelmans et Michel Rutsaert	Graphoui	03/03/1993	1.400.000,-
"Pêcheurs à cheval"	Marc- Antoine Roudil	Qwazi Qwazi Films	03/03/1993	500.000,-
"Ca va ? ça va..."	Xavier Lukomski	Comme un Essaim	03/03/1993	1.500.000,-
"Robokop"	Rudolf Mestdagh	Amalgam	03/03/1993	500.000,-
"Le même fait mouche"	Alain Sace et Andrew Darnovsky	Sace et Darnovsky	03/03/1993	1.800.000,-
"Le rêve de l'autre"	Nacho Carranza	Salambo	03/03/1993	1.700.000,-
"Bruegel est japonais"	Marc Lobet	Salambo	03/03/1993	1.700.000,-
"Le pendule de Madame Foucault"	Jean-Marc Vervoort	Amalgam	04/06/1993	1.670.000,-
"Hans et Anna"	Eva Visnyei	Graphoui	04/06/1993	2.000.000,-
"Bonjour"	Guillaume Malandrin et Michel Caulea	Atelier Jeunes Cinéastes	04/06/1993	1.700.000,-
"Babiroussa"	Vincent Patar	Pic Pic André Productions	04/06/1993	500.000,-
"Living apart together"	Nicole Van Goethem	Nomad Films	04/06/1993	2.000.000,-
"Léon G"	André Chandelle et Jean-Frédéric Schlicklin	Saga Films	15/07/1993	2.000.000,-
"Champagne"	Abel et Gordon	Courage mon amour	15/07/1993	1.700.000,-
"Centaur Blues"	Danny Hermans	Banana Split	15/07/1993	1.000.000,-
"La méprise"	Philippe Elhem et Jean-Michel Vlaeminckx	Alexis Film	22/10/1993	1.500.000,-
"Ombres et Lumières"	Samy Brunett	Prima Vista	22/10/1993	1.700.000,-
"Gbanga-Tita"	Thierry Knauff	Les Productions du Sablier	22/10/1993	1.700.000,-
"Le petit rouge"	Manuel Gomez	Alexis Films	22/10/1993	1.500.000,-
				28.870.000,-
				⇨ 11,54%

5. F.T.V. FILMS TELEVISUELS 1993

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"Birobezo, Princes de la rue"	Philippe de Pierpont	Dérives	30/03/1993	1.450.000,-
"La tête à l'envers"	Violaine de Villers	Paradise Films	30/03/1993	1.800.000,-
"Cirque plume"	Frédéric Dumont	Saga Films	30/03/1993	1.350.000,-
"Sonatas 555"	Thierry De Mey	Eroica	30/03/1993	1.300.000,-
"Nostalgie d'une voix perdue"	Gérard Corbiau	K2	30/03/1993	2.000.000,-
"Le rendez-vous de Szentendre"	Claude Goffin	Salamambo	30/03/1993	1.500.000,-
"Zoo world cup"	Picha	Pils Films	30/03/1993	5.500.000,-
"Saint-Denis, ville ouverte"	Thierry Michel	Les Films de la Passerelle	30/03/1993	400.000,-
"Images de mères"	Bénédicte Emsens	Paradise Films	30/03/1993	1.500.000,-
"L'espoir pour mémoire"	Jorge Amat	Les Films de la Mémoire	30/03/1993	1.000.000,-
"Nés parmi les animaux sauvages"	Etiennne Verhaegen	Cinéma Direct	25/06/1993	3.000.000,-
"Le bas-côté"	François Ducat	Les Films du Corsaire	25/06/1993	500.000,-
"Sabrine à Jérusalem"	Omar Al-Qattan	Sourat Films	25/06/1993	1.800.000,-
"Vandycke, Dingue, Donc..."	Paul Meyer et Anne Michotte	Les Films de l'Eglantine	25/06/1993	1.800.000,-
"Entre deux... Beyrouth"	Dima Al-Joundi	Bright Sight Entertainment	25/06/1993	1.448.000,-
"Les derniers colons"	Thierry Michel	Les Films de la Passerelle	25/06/1993	2.000.000,-
"Agnès, le Tigre des Bambous"	Patrick Hella	Salamambo	25/06/1993	1.500.000,-
"Le Dossier Brüssel"	Wilbur Leguebe	Saga Films	25/06/1993	2.700.000,-
"Le pays du matin calme"	Kamal Dehane	Cobra Films	25/06/1993	1.000.000,-

S. F. T. V. FILMS TELEVISUELS 1993 (Suite)

"L'homme qui marche au-dessus des arbres"	Michel Urbain	Wanna Bee	25/06/1993	850.000,-
"L'île Noire"	Rob Rombout	Nota Bene	25/06/1993	2.700.000,-
"Arracher les masques"	Ana Ruiz	Morgane Films	28-29/09/1993	3.000.000,-
"Les mésanges aux boucles grises"	Greta Van Den Bempt	Cobra Films	16/11/1993	950.000,-
"Diluvio"	Anne Deligne	Atelier Jeunes Cinéastes	16/11/1993	800.000,-
"Rhodes Nostalgie"	Daniel Devalck	Les Films de la Mémoire	16/11/1993	850.000,-
"John Cassavetes"	Patricio Lagos	Amalgam	16/11/1993	600.000,-
"Décagonie"	Diane Perelsztejn	Alexis Film	16/11/1993	5.500.000,-
	Rudolph Mestdagh			
	Manuel Gomez			
				48.798.000,-
				⇨ 19,50 %

6. F.T.V. TELEFILMS (Fictions) 1993

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"Ilheu de Contenda"	Léao Lopes	Saga Films	10-11/05/1993	6.000.000,-
"Leçon de vie"	Boris Lehman	Dovfilm	10-11/05/1993	6.000.000,-
"Le trésor de Barbe Rouge"	Gérald Frydman	Atelier Alfred	10-11/05/1993	6.800.000,-
"Eté brûlant"	Marion Hänsel	Man's Film	28-29/09/1993	6.000.000,-
"Week-end chez les Belges"	Teff Erhat	Escapade	28-29/09/1993	8.000.000,-
"Souvenirs d'Anvers"	Michel Khteifi	Saga Films	28-29/09/1993	9.000.000,-
"La fée du bois du lac"	Mauro Soldani	Iris Productions	28-29/09/1993	12.000.000,-
				53.800.000,-
				⇨ 21,49 %

7. F.T.V. TELEFILMS (fiction) 1993. Aide à l'écriture

TITRE DU PROJET	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	PROMESSE D'AIDE
"La route du chocolat" "Airliners"	Chris Vermorcken André Buytaers	Chris Vermorcken Max Production	28-29/09/1993 16/11/1993	500.000,-
				800.000,-
				1.300.000,- ⇒ 0,52 %
			F.T.V. TOTAL GENERAL:	103.898.000,- ⇒ 41,51 %

CHAPITRE II

**AIDES EUROPEENNES :
MEDIA
EURIMAGES
C.N.C**

L'EUROPE**A. Le Programme MEDIA**

Créé en décembre 1990 par le Conseil des ministres européens et doté d'un budget de 200 millions d'écus pour cinq ans, le Programme MEDIA a fait l'objet, comme prévu, d'un rapport d'évaluation en 1993. En fonction de celui-ci, des propositions sont faites pour un renforcement budgétaire et un aménagement du Programme qui pourraient déboucher, après 1995, sur la mise en place d'un MEDIA 2.

La Communauté française apporte son appui à cette initiative européenne et participe financièrement à l'implantation sur son territoire de trois structures parmi les plus importantes du Programme: EAVE (formation de jeunes producteurs), EURO AIM (aide à la production indépendante) et CARTOON (renforcement de l'industrie du film d'animation).

Par ailleurs, la base de données de EVE (Espace Vidéo Européen) est gérée en collaboration avec la Médiathèque de la Communauté française, tandis que l'association européenne Inédits, initiée par la RTBF-Charleroi, vient de s'associer à MAP-TV, dont les activités encouragent la production de documentaires à base d'archives.

PROJETS BELGES AYANT REÇU DES AIDES DU PROGRAMME MEDIA EN 1993

SCRIPT

Aide à l'écriture et au développement de fictions

"Pétards d'amour", film de Christophe Reichert, d'après un scénario de Clémentine Célarié, produit par Angeli Macfarlain.

"The life of Ronny Crab", film écrit par Olivier Poncelet et Pascal Zabus, produit par Caroline Dubois (Banana Split).

"Croisade en jeans", série TV de Harry Kümel d'après Patrick Pesnot.

"Farinelli", film de Gérard Corbiau produit par Nadine Borreman (K2).

DOCUMENTARY

Soutien au développement de projets de documentaires de création

"Mon frère, ma soeur vendus pour quelques lires" de Basile Sallustio (Jungle Films).

"Wings" de Jean-Claude Riga (Lattitudes productions).

"Rhodes for ever" de Diane Perelsztein (Les Films de la mémoire).

"Le miroir sur l'autre rive" de P.F. Limbosch (Saga Films).

"Le rendez-vous de Szentendre" de Claude Goffin (Salamambo).

"The brown bear of the Northwest mountains of Spain", réalisé par Yves Amand et produit par Audiovisuel et Communication.

"L'île noire" de Rob Rombout, produit par Jean-Philippe Laroche (Nota Bene).

"Fin de siècle", de Szymon Zalewski, produit par Marilyn Watelet (Paradise Film).

"The returnee", réalisé par Claude Briade et produit par Solaris Films.

Aide à la promotion

"Hunting for wolves" (La chasse aux loups) de Zlatina Rousseva (Solaris Films)

MAP-TV

Aide aux documentaires utilisant au moins 20% d'archives

"Rhodes nostalgie" produit par Les Films de la mémoire.

"Strip tease" réalisé par Françoise Levie, coproduit par Sofidoc.

"La guerre des images et des mots", série TV française diffusée par la RTBF.

CLUB D'INVESTISSEMENT

Aide à la production de programmes en haute définition et images numériques

"La fin du monde", série TV produite par Polygone.

"Les guerriers aux éventails", coproduit par Image Création.

CARTOON***Aide à la préproduction de films d'animation***

"Chienne de vie", série longue produite par Pils Films.

"Les Spoonies", série longue produite par Odec-Kid Cartoons.

"64 Zoo lane", série courte de An Vrombaut.

BABEL***Aide ponctuelle pour les surcoûts de doublage et de sous-titrage***

"L'Ardenne des cigognes", documentaire produit par Audiovisuel et Communication.

"Budapest Koszonom", documentaire de Periscope Production.

"Lili from Begonia", série Jeunesse produite par Bright Sight Ent.

EURO AIM***Structure de services pour la promotion des productions européennes indépendantes*****Sélection belge aux Rendez-vous de la finance et de la coproduction à Munich**

Benoît Lamy ("Combat de fauves").

Yvan Le Moine ("Le nain rouge").

Erwin Provoost ("Dipenda", de Dominique Deruddere).

Participation aux Screenings de Donostia

"Transatlantique, Elizabeth II" produit par Nota Bene et "Pardon Cupidon" de Marie Mandy.

Dix sociétés belges ont bénéficié de la ristourne "Ad Scheme" sur leurs frais promotionnels au MIP-COM de Cannes

Amazone Film, Nomad, AMT, Sofidoc, RV Production, CBA, Aligator, Produktion Team, Prime Time, ENACT. L'ensemble de cette intervention représente 16.500 écus.

SCALE***Soutien logistique à des sociétés de production des "petits pays"*****Prêt destiné à renforcer la structure financière**

Favourite Films, Nomad Film, Corsan productions (complément à la session 1992).

Prêt pour la commercialisation de films en préproduction

Man's Film (Marion Hänsel) pour "La nuit des cerfs volants".

Nomad Film (Jacques Declercq) pour "Un bruit qui rend fou" d'Alain Robbe-Grillet.

Corsan pour "Suite 16" de Dominique Deruddere.

Prêt pour le doublage ou le sous-titrage de film ou de fictions TV

Art et cinéma (Jan Van Raemdonck) pour la série télévisée "Le chagrin des Belges" d'après Hugo Claus.

EAVE*Cycle de formation professionnelle des producteurs de cinéma et de télévision*

Six Belges ont été sélectionnés en 1993 pour participer au séminaire EAVE/Europe 94. Parmi eux, 4 francophones: Rosanne Van Haesebrouck (To Do To Day), Diane Elbaum (Entre chien et loup), Thierry Decoster (Saga Films) et le scénariste Alok Nandi.

LUMIERE*Aide à la recherche et la restauration de films anciens*

La Cinémathèque de Belgique a reçu des subventions pour participer à des travaux de conservation de plusieurs chefs d'oeuvres du passé, dont "Visages d'enfants" réalisé par Jacques Feyder en 1923.

EFDO*Soutien à la diffusion de longs métrages européens*

Une dizaine de sociétés belges ont reçu des prêts pour distribuer une dizaine de films européens dans le circuit des salles en Belgique. Parmi elles: Progrès Films, Cinélibre, CNC, Beeck Turtle, Alternative Films, Cinevog, Les Films de l'Elysée, Eliza Films. Par ailleurs, deux films belges ont bénéficié d'une large distribution en Europe: "Daens" (10 pays) et "C'est arrivé près de chez vous" (7 pays).

GRECO*Aide à la diffusion de fictions TV*

Une avance sur recettes a été accordée à la série "Le chagrin des Belges" réalisée par Claude Goretta d'après le roman de Hugo Claus et produite par Jan Van Raemdonck (Art et cinéma).

EVE*Aide à l'édition et la distribution en vidéocassettes*

"C'est arrivé près de chez vous" bénéficie d'un prêt pour une diffusion en Grande-Bretagne, Irlande, Suisse, Danemark et Pays-Bas.

EUROPA CINEMAS*Soutien aux salles*

En Communauté française, trois cinémas sont labellisés "Salles Pavillons". Il s'agit de l'Arenberg-Galerie et du Vendôme à Bruxelles et du Parc à Liège qui reçoivent jusqu'à 50% des dépenses engagées pour programmer et promouvoir des films européens pendant toute l'année.

MEDIA SALLES***Promotion du film européen à travers des actions ponctuelles***

Quatre salles ont bénéficié d'aides (2.000 écus chacune) pour participer aux "Semaines du cinéma européen": l'Opéra à Liège, Agora à Louvain-la-Neuve, Forum à Namur et Corso à Mons.

EURIMAGES

Institué par le Conseil de l'Europe en 1988, le fonds de soutien à la coproduction et à la distribution Eurimages poursuit ses travaux en adaptant de manière pragmatique ses objectifs et ses règlements aux fluctuations du terrain audiovisuel européen.

Eurimages compte à ce jour 24 états membres : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

En 1993, 19 films produits ou coproduits en Communauté française ont bénéficié de cette aide : 15 longs métrages et 4 documentaires.

* Les films de longs métrages ou les documentaires mentionnés avec * ont fait l'objet d'une aide de la part de la Commission de Sélection des Films.

Longs métrages majoritaires

- | | |
|--|----------|
| * "UN BRUIT QUI REND FOU" d'Alain Robbe-Grillet et
Dimitri de Clercq
(Belgique, France, Suisse)
Nomad Films | 1,1 MFF |
| * "LA BICYCLETTE" de Gianfranco Cabiddu
(Belgique, France, Italie)
Corsan Production | 3,2 MFF |
| * "LA PARTIE D'ECHECS" de Yves Hanchar
(Belgique, France, Suisse)
Les Films de l'Etang | 2,75 MFF |

Longs métrages minoritaires

- | | |
|---|---------|
| "LE FANATIQUE" de Serif Goren
(République Tchèque, Belgique, France)
Sofidoc | 1,2 MFF |
| "DE VLIEGENDE HOLLANDER" de Jos Stelling
(Pays-Bas, Belgique, Allemagne)
Alain Keytsman | 3,1 MFF |
| * "LOIN DES BARBARES" de Liria Begeja
(France, Belgique, Italie)
Prima Vista | 1,5 MFF |

"L'HALEINE DU DIABLE" de Francisco Lucio Ramos (Espagne, France, Belgique) CNC	1 MFF
* "BLACK DJU" de Andy Bausch (Luxembourg, Belgique, Portugal) PDG & Partners	1,9 MFF
"THE EMPEROR'S WIFE" de Paul Ruven (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Espagne) Saga Films	2 MFF
"DERNIER STADE" de Christian Zerbib (France, Suisse, Belgique) Prima Vista	1,2 MFF
"TUTTI GLI ANNI, UNA VOLTA L'ANNO" de Gianfrancesco Lazotti (Italie, France, Belgique) Alain Keystman Production	1 MFF
"MANGAS VERDES" de Jorge Grau (Espagne, Italie, Belgique) Cobra Films	1,1 MFF
"LA COLLINE DE FANTA" de Rachid Bouchared (France, Belgique, Allemagne) Paradise Films	2 MFF
"PADRE E FIGLI" de Pasquale Pozzessere (Italie, France, Belgique) K2 Two	2,7 MFF
* "FARINELLI" de Gérard Corbiau (France, Belgique, Italie) K2 Two	4,2 MFF
<u>Documentaires de création</u>	
* "LES DERNIERS COLONS" de Thierry Michel (Belgique, France)	200.000 FF
"LES AVENTURIERS DU CORPS HUMAIN" de Marc Huraux (France, Belgique, Italie)	750.000 FF
* "L'ESPOIR POUR MEMOIRE" de Jorge Amat (France, Belgique, Espagne)	300.000 FF
"EDWARD J. STEICHEN" de Claude Waringo (Luxembourg, France, Belgique)	300.000 FF

**CONVENTION CINEMA ENTRE LE CNC ET LA COMMUNAUTE
FRANCAISE DE BELGIQUE DU 23/01/1987**

Appliquée depuis 7 ans, cette convention révèle en 93 un bilan un peu plus faible du côté des aides consenties par la France à la Belgique que le contraire.

En effet le tableau de l'année montre que 7.100.000 FB ont été investis dans la part belge de 10 millions FB à la demande du CNC, tandis que le CNC n'a investi que l'équivalent de 5.300.000 FB sur sa part à la demande de notre Communauté. Ce déséquilibre s'explique par le fait que dans les coproductions avec la France, cette année, il y a plus de films minoritaires que de productions majoritaires émanant de producteurs belges.

Le tableau de 93 se trouve en annexe.

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B. ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

Films aidés	Part française				Part belge		
	F%	B%	Distrib.	Prod.	FB	Distrib.	Product.
1987							
<i>Noce en Galilée</i>	-	+	280.000	-	1.750.000	-	-
<i>Maldonne</i>	70	30	-	-	-	-	5.000.000
<i>L'Oeuvre au noir</i>	60	40	-	-	-	-	3.000.000
			Total :		1.750.000		8.000.000
1988							
<i>La vie est belle</i>	-	+	280.000	-	1.750.000	-	-
<i>Maître de musique</i>	-	+	280.000	-	1.750.000	-	-
<i>Australia</i>	49,4	50,6	-	750.000	4.700.000	-	-
<i>Baptême</i>	80	20	-	-	-	-	5.000.000
			Total :		8.200.000		5.000.000
1989							
<i>Marquis</i>	-	+	200.000	-	1.260.000	-	-
<i>Maestro</i>	25	75	-	600.000	3.600.000	-	-
<i>Kungfu Master</i>	-	+	-	-	-	200.000	-
			Total :		4.860.000		200.000
							Tot. 200.000

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

Films aidés	Part française			Part belge			
	F%	B%	Distrib.	Prod.	FB.	Distrib.	Product.
1990							
<i>Tumultes</i>	+	-	-	-	-	-	2.500.000
<i>Monsieur</i>	70	30	139.000	-	850.000	-	-
<i>Type bien</i>	70	30	150.000	-	900.000	-	3.000.000
<i>Toto le Héros</i>	50	30	-	400.000	2.400.000	-	-
<i>Blanval</i>	28	72	-	600.000	3.600.000	-	-
<i>Veillée</i>	70	30	-	-	-	-	2.000.000
<i>Année de l'Eveil</i>	80	20	200.000	-	1.200.000	1.000.000	-
<i>Un été après l'autre</i>	-	-	200.000	-	1.200.000	?	-
			<u>589.000</u>	<u>1.000.000</u>	<u>10.150.000</u>	<u>1.000.000</u>	<u>7.500.000</u>
			<u>Total :</u>		<u>10.150.000</u>	<u>Total :</u>	
							<u>8.500.000</u>

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B. ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

<u>Films aidés</u>	<u>Part française</u>			<u>Part belge</u>		
	<u>F%</u>	<u>B%</u>	<u>Distrib.</u>	<u>Prod.</u>	<u>FB</u>	<u>Product.</u>
1992						
<i>L'ordre du jour</i>	-	+	-	500.000	3.000.000	-
<i>La Sevillana</i>	70	30	-	-	-	3.000.000
<i>L'instinct de l'ange</i>	60	20	-	-	-	3.000.000
<i>Marie</i>	-	+	-	425.000	2.600.000	-
<i>Just Friends</i>	-	+	-	425.000	2.600.000	-
<i>Sur la terre comme au ciel</i>	-	+	150.000	-	930.000	-
<i>Le fils du requin</i>	+	-	-	-	-	1.300.000
<i>Faut-il aimer Mathilde ?</i>	+	-	-	-	-	1.300.000
<i>Je m'appelle Victor</i>	+	-	-	-	-	1.300.000

Total final :

9.130.000 BEF

9.900.000 BEF

CONVENTION CINEMA ENTRE LA C.F.B. ET LE C.N.C.

BILAN COMPTABLE

<u>Films aidés</u>	<u>Part française</u>			<u>Part belge</u>		
	<u>F%</u>	<u>B%</u>	<u>Distrib.</u>	<u>Prod.</u>	<u>FB</u>	<u>Product.</u>
<i>Mina</i>	75	25	-	-	-	2.100.000
<i>Tammenbaum</i>	80	20	-	-	-	1.200.000
<i>Métisse</i>						
<i>Un bruit qui rend</i>	30	55	-	330.000	2.000.000	-
<i>fou</i>	60	20	-	-	-	2.000.000
<i>Le joueur de violon</i>	60	20	-	-	-	1.800.000
<i>Loin des barbares</i>	40	45	-	330.000	2.400.000	-
<i>La partie d'échecs</i>	-	+	150.000	-	900.000	-
<i>Just friends</i>						
<hr/>						7.100.000
Total final :						5.300.000

1993

CHAPITRE III

AIDES AUTOMATIQUES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

LES AIDES AUTOMATIQUES A LA PRODUCTION DES FILMS RECONNUS COMME BELGES

Comme en 1992, les deux Communautés - française et flamande -, bien qu'elles gèrent entièrement leur part d'aides automatiques (46,1 millions pour la Communauté française), ont poursuivi leur collaboration dans l'organisation de séances communes de sélection visant à la reconnaissance des films en tant que de nationalité belge et l'attribution des Primes.

Cela, en attendant qu'un nouvel arrêté du Gouvernement de la Communauté française vienne réglementer cette matière, d'une façon plus équilibrée en ce qui concerne les primes consenties aux courts métrages.

Les règles d'attributions des aides automatiques ont donc, en 1993, obéi aux critères suivants :

Qui peut en bénéficier ?

Ces aides sont octroyées à des films déjà achevés et reconnus comme belges. Pour obtenir cette reconnaissance, ils doivent être produits par des personnes physiques ou morales de nationalité belge dont l'activité technique et commerciale s'exerce en Belgique, avec une extension aux ressortissants des Etats membres des Communautés Européennes; elle peut être étendue à des ressortissants d'autres pays, sous réserve de réciprocité.

Les films doivent être tournés en Belgique à l'exception des extérieurs, les studios et laboratoires doivent être belges, sauf impossibilité technique. L'équipe doit être composée de Belges ou de ressortissants d'un des Etats membres de la C.E.E. Cinquante pour cent au moins des émoluments et des frais remboursés aux collaborateurs du film doivent l'être à des Belges ou des ressortissants des Etats membres de la C.E.E.

Les films coproduits, conformément aux accords de coproduction, peuvent également être reconnus comme belges.

Les modalités de reconnaissance

Les films sont reconnus comme belges en fonction de l'avis d'une commission qui évalue la qualité technique et le caractère belge des films pour lesquels elle propose des pourcentages d'aide. Elle a le choix entre le refus ou deux niveaux d'aide.

On notera que la qualité technique des films est estimée sur base de critères subjectifs et que leur appartenance à un genre (documentaires, fiction, animation) est attribuée "à vue" par les membres de la Commission.

L'avis de la Commission du Film est communiqué au Ministre à qui appartient la décision de reconnaissance. Il est accompagné de la notification du pourcentage admissible pour le calcul des primes.

Les aides automatiques sont accordées aux producteurs après que leurs films aient été préalablement déclarés à la Communauté française avant leur mise en chantier.

La liquidation des primes

Les aides ne sont pas destinées à financer la production en amont. Elles consistent en aides automatiques, octroyées sous forme de primes proportionnelles aux recettes d'exploitation des films diffusés dans les salles belges (calculées sur la recette du programme complet) à des taux qui varient comme suit :

- * 15 ou 25% de la recette brute pour les films de long métrage (1600 mètres et plus);
- * 3 ou 5% de la recette brute pour les films documentaires de court métrage (moins de 1600 mètres);
- * 6 ou 8% de la recette brute pour les films de court métrage d'animation complète (tournés image par image);
- * 5 ou 7% de la recette brute pour les courts métrages de fiction;
- * 1% de la recette brute pour les films commandés par les pouvoirs publics mais dont la distribution commerciale est laissée au producteur;
- * 2% de la recette brute pour les films d'actualités.

Les aides, calculées sur base de bordereaux de recettes établis par les exploitants et reprenant notamment les titres des films (long métrage et complément, la période d'exploitation et la recette d'exploitation y afférente, sont versées en fin d'année aux producteurs.

L'ensemble des primes versées pour l'exploitation d'un film ne peuvent dépasser en aucun cas son coût.

Depuis quelques années, pour ce qui concerne les courts métrages ayant bénéficié par ailleurs d'une aide sélective, le montant de celle-ci n'est plus soustrait du coût du film pour fixer le plafond de remboursement maximal.

LONGS METRAGES

100% belge : 1 (51.057.038 FB)

En coproduction : 4 (Moyenne de 39.218.908 FB part belge) 2 B/F/L - 1 F/B - 1 B/F/P

COURTS METRAGES

100% belge : 18 (Moyenne de 3.594.590 FB)

2 (Moyenne de 3.150.114 FB)

11 (Moyenne de 3.482.670 FB)

Animations

Documentaires

Fictions

FILMS RECONNUS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN 1993

1. Longs métrages de fiction

**PARDON CUPIDON
JE PENSE A VOUS
LA VEILLEE
MARIE
ABRACADABRA**

Amazone Films
Films Dérives/RTBF/Titane
Alain Keytsman/Triplan Prod.
Saga Films/MBSA/Vermédia
PDG Partners/Prod. Dussart/Samsa Film

2. Courts métrages

**ROC D'API
MARGOT ET LE GENIE
ET VOILA LE TRAVAIL
W.C.
HEUREUX COMME AVEC UNE FEMME
LE MUSEE
JE T'AIME COMME UN FOU
SPEED
CAFE BLEU
BOIS DES OMBRES
LE TRIEUR
CONCERT
HOMARD, CHAMPAGNE, RAVIOLI**

Gresse J.M.
F3
Comme Un Essaim
Comme Un Essaim
Amafilm
Prima Vista/RTBF
A.J.C.
Films Astrolabe
A.J.C.
Luz Verde
Alexis Films
Prima Vista
Médiadiffusion

3. Courts métrages d'animation

**LA DECOUVERTE INATTENDUE
L'ARBRE QUI REVAIT
ENCOLURE 42
LA NOYEE DE LA ROCHE NOIRE**

Urbicande
Maes J.C.
Studio Kemp
Studio Kemp

PASSION
LE PETIT FARCEUR
LE MANEGE
GRATTE-CIELS
SUPERBIA
JONATHAN
L'ESCOLLIER
LE BATEAU A VOILES
KLEENEX
JEUX D'EAU
PRESSONS-PRESSONS

Studio kemp
 Sofidoc
 Sofidoc
 Sofidoc
 M.G.V. Production
 Sofidoc
 Maes J.C.
 Sofidoc
 Studio Kemp
 Sofidoc
 Sofidoc

4. Courts métrages documentaires

HORTA ET LA BANDE DESSINEE
SAHRAOUI
LA NATURE HUMAINE : LA TERRE

Média Vidéo
 Gresse J.M.
 Van Weyenberg A.

CHAPITRE IV

**COPRODUCTIONS ENTRE LES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS ET LES TELEVISIONS
(RTBF / RTL/TVi / Canal + Belgique)**

ETAT DES RAPPORTS ENTRE LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE PRODUCTEURS INDEPENDANTS ET LES CHAINES TELEVISUELLES

1. Convention RTBF et producteurs indépendants

Une convention a été signée entre les associations intervenant dans la production indépendante, la RTBF et le Ministre en charge de l'Audiovisuel. Elle porte sur un crédit particulier de 49 millions "destiné exclusivement à stimuler la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre les producteurs indépendants et la RTBF" que le Ministre a inscrit au budget 93 et qui sera versé au "fonds de création cinématographique et audiovisuelle".

Par oeuvres audiovisuelles, on entendra : les fictions cinéma, les téléfilms, les séries documentaires ou d'animation.

Cette somme de 49 millions ne pourra être affectée à l'achat des droits de diffusion. Elle s'ajoute aux apports en liquidités de la RTBF fixés annuellement dans les coproductions d'oeuvres audiovisuelles avec les producteurs indépendants. Le montant de ces apports pour 1993 est de 41 millions et constituera une base minimum pour l'avenir.

Un comité d'accompagnement de cette convention a été créé. S'y trouvent représentés : l'Administration de l'Audiovisuel, la Commission de Sélection des Films, les associations professionnelles signataires de la convention et la RTBF.

Son rôle consistera notamment à évaluer et contrôler l'application de la convention; d'élaborer des nouvelles perspectives à la lumière des résultats déjà obtenus; de définir les modalités de réutilisation de la part des recettes générées par les productions dont il est question...

Le choix des projets sera effectué par la RTBF qui disposera d'un droit de tirage à concurrence du montant du crédit particulier de 49 millions.

La somme que la RTBF décidera d'affecter à chaque projet retenu sera versée par la Communauté française au producteur indépendant. Celui-ci exercera toujours la production déléguée et gèrera la subvention.

Après accord de la RTBF et d'un producteur indépendant sur le désir de coproduire un projet, il appartiendra à la Cellule technique de valider le dossier de production qui lui sera soumis dans le cadre de la convention.

2. Coproductions entre RTL/TVi et les producteurs indépendants

Des discussions sont en cours entre les associations professionnelles de producteurs indépendants et RTL/TVi, à l'initiative de la Communauté française. Elles ont pour objet de rétablir entre les deux parties une activité de coproduction d'oeuvres audiovisuelles et de stimuler le secteur de la production indépendante dans notre Communauté.

Un projet de convention, participant du même esprit que celle signée entre la RTBF et les associations, est actuellement sur la table.

Pour 1993, 49 millions devraient ainsi être versés sur un fonds et affectés à des projets de fiction cinématographiques et télévisuelles, de services de télévision (SITCOM), documentaires et d'animation, choisis par TVi. Ce montant qui représente 1,6% du chiffre d'affaires brut de RTL/TVi pour cette année serait reconduit les années suivantes et lié à l'évolution du chiffre d'affaires brut de la chaîne.

Enfin, 40 millions supplémentaires serviraient aux coproductions avec les producteurs indépendants pour des travaux de commande de programmes de télévision (variétés, documentaires grand public...).

Pour cette année 1993, TVi a déclaré les engagements suivants :

Total investi au 20/12/93 : 46.515.000 FB

3 séries documentaires TV	ELEPHANT BOY (2 x 26 minutes) d'Etienne VERHAEGEN Producteur : Cinéma Direct	600.000
	DOCUMENT TERRE (12 x 26 minutes) de Philippe SOREIL Producteur : Keynews TV	12.000.000
	TROIS MINUTES POUR UN CHEF-D'OEUVRE de Liliane THORN-PETIT Producteur : Pied au Plancher Prod.	750.000
1 série d'animation TV	LES POUPETTES d'André Lamy Producteur : R.K.A.	12.000.000
1 série fiction TV	LE CHAGRIN DES BELGES (5 x 55 minutes) de Claude Goretta Producteur : Art & Cinéma	20.000.000
1 show télévisé	TELE LUCIEN d'André Lamy Producteur : A.D.A.C.	1.165.000

3. Canal +

Une convention a été signée le 3 février 1989 entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + TVCF pour l'exploitation de services de télévision payants en Communauté française.

Une convention complémentaire a été conclue à la même date entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + France, qui garantit la bonne exécution de la convention avec Canal + TVCF, pour la promotion de la production audiovisuelle en Communauté française.

Par cette dernière, Canal + France s'est engagée à apporter son soutien à la promotion de la production audiovisuelle et cinématographique en Communauté française, par des interventions en coproduction.

Un avenant à cette dernière convention a élargi ce type d'intervention aux pré-achats.

Pour l'année 1993 (inventaire arrêté à la mi-octobre), voici l'inventaire des films de longs métrages qui ont été pré-achetés par Canal + France, les montants globaux des pré-achats d'une part, et les montants éligibles à la convention en fonction de la part belge d'autre part (les montants ci-après sont en francs français).

La nuit des cerfs-volants	2,8 MF
Producteur belge : Man's Films, Marion Hänsel	
Réalisateur : Dominique Guerrier	
A comptabiliser dans les engagements	2,8MF
Loin des barbares	3,5 MF
Co-producteur belge : Prima Vista	
Réalisation : L. Begeja	
A comptabiliser dans les engagements	0,7MF
La colline de Fanta	2 MF
Co-producteur belge : Paradise Films	
Réalisation : Rachid Bouhareb	
A comptabiliser dans les engagements	0,4MF
Dieu que les femmes sont amoureuses	3,5MF
Co-producteur belge : K2 Two	
Réalisation : Magali Clément	
A comptabiliser dans les engagements	0,7MF
Le joueur de violon	6 MF
Co-producteur belge : PDG and Partners	
Réalisation : Charlie Van Damme	
A comptabiliser dans les engagements	1,2MF

Germinal 1ère et 2ème partie	10MF + 10MF
Co-producteur belge : Alternative	
Réalisation : Claude Berri	
A comptabiliser dans les engagements	2 MF + 2 MF
La Partie d'Echecs	4 MF
Co-producteur belge : Films de l'Etang	
Réalisation : Yves Hanchar	
A comptabiliser dans les engagements	4 MF
Métisse	1,5MF
Co-producteur belge : Nomad Films	
Réalisation : M. Kassovitz	
A comptabiliser dans les engagements	0,3MF
Tous les ans	2 MF
Co-producteur belge : A. Keytsman Productions	
Réalisation : Gian Franco Lazotti	
A comptabiliser dans les engagements	0,4MF

Soit un total de 14,5MF pour une obligation de 80MFB

En négociation

Taxandria de Raoul Servais
Farinelli de Gérard Corbiau
Etoiles de lumière

CHAPITRE V

PROMOTION

LA PROMOTION

Pour faire face à une demande croissante d'aides à la promotion pour les films produits ou coproduits avec les apports financiers de la Communauté, des règles de base ont été établies.

Festivals de 1ère catégorie : Berlin - Cannes - Venise - San Sébastian et Montréal

- A. a) Les films majoritaires de long métrage qui sont sélectionnés - soit en sélection officielle, soit dans une section annexe (officielle également) - peuvent obtenir une aide sur base d'un budget de promotion (affiches, photos, dossiers de presse, fiche technique), sauf copies.
Pour les copies sous-titrées et les déplacements nécessaires, le producteur doit s'adresser au CGRI.
- b) Si le film n'est pas en compétition ni dans d'autres sections officielles, il est possible d'obtenir une intervention moindre : pour une page de publicité par exemple

B. Pour les films minoritaires

A priori, c'est au producteur majoritaire étranger de supporter la promotion de son film.

Nous acceptons cependant d'afficher au stand WBI du matériel de promotion et d'intégrer ces films dans notre catalogue (cfr Unifrance).

Cas d'espèce :

- a) lorsque le film minoritaire est d'un réalisateur belge ("L'année de l'éveil", "Nuit et jour", "D'Est", "Toi l'étranger", "Farinelli") :

Il reste indispensable pour affirmer la présence de notre participation financière, d'investir dans la promotion du film lors de sa sélection en Festival de 1ère catégorie.

L'appui financier devra être lié à notre présence dans la coproduction et tenir compte de l'apport belge (technique et culturel) ainsi que de la qualité du film (évaluation à faire par la cellule promotion) : aide à définir selon l'apport propre du producteur délégué.

Le producteur ne peut introduire qu'une seule demande pour un ou plusieurs festivals.

Cependant un même film peut recevoir une aide aux festivals (aide au producteur) et à la sortie salles (aide au distributeur).

Courts métrages

La Direction de l'Audiovisuel est également présente depuis 1993 au Festival et au marché à Clermont-Ferrand, le plus important festival de courts métrages en Europe.

Seuls sont pris en considération, les courts métrages sélectionnés en compétition dans des Festivals de 1ère catégorie généralistes ou courts métrages spécialisés.

Pour exemple, en 1992, à Cannes, trois courts métrages sélectionnés ont reçu chacun une aide correspondant au prix de la réalisation d'une fiche technique en couleur.

ORGANISATION DE PREMIERE EN BELGIQUE (FESTIVALS OU SALLE) ET SORTIE EN SALLES COMMERCIALES DE LONGS METRAGES

a) Pour les films majoritaires

Ces films n'étant pas destinés aux Festivals mais plutôt aux circuits des salles commerciales, il convient de leur donner le coup de pouce indispensable pour le démarrage en organisant plusieurs premières et autres visions en circuits scolaires et culturels, comme ce fut le cas (avec succès) pour "Marie".

La demande d'intervention doit émaner du distributeur et la somme lui sera attribuée sur un budget dans lequel apparaît son propre apport : nombre de salles et de copies, frais pris en charge.

- N.B.** :
1. Il est rappelé que la Direction de l'Audiovisuel intervient par ailleurs, chaque année pour un montant de \pm 1 million dans l'envoi des copies dans les festivals en Belgique et à l'étranger.
 2. Elle organise également des réceptions dans le cadre de Festivals en Belgique et à l'étranger à l'occasion de la sélection de films pour un montant de + 2 millions par année (Berlin, Cannes, Bruxelles, Namur, Gand,...).
 3. Une présence sur les Marchés des Festivals (Berlin, Cannes, Montréal) est assurée afin de poursuivre les contacts avec les Festivals et institutions étrangères.
 4. La cellule de promotion est composée de 3 membres de la Direction de l'Audiovisuel :
Mme Christiane Dano
Mme Marie-Hélène Massin
Mr Claude Leclercq
ainsi que de professionnels extérieurs.

On trouvera, enfin, en annexe, la liste des prix remportés par les productions de notre Communauté en 1993.

CHAPITRE VI

ATELIERS DE PRODUCTION

EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES ATELIERS DE PRODUCTION ET D'ACCUEIL

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Afin d'élargir le système des aides à la production accordées sur recommandation de la Commission de Sélection, la Communauté française s'est orientée depuis une dizaine d'années vers une formule complémentaire : la reconnaissance d'ateliers de production qui bénéficient de subventions. Ceux-ci ont contribué à créer une production cinématographique belge francophone reconnue internationalement, aussi bien pour ses auteurs que pour ses mécanismes d'aide publique. Initialement, les ateliers étaient liés par des conventions portant sur une période donnée et un programme visant à encadrer et à valoriser l'aide aux productions audiovisuelles destinées à une diffusion télévisuelle ou au circuit d'exploitation en salles, commercial ou non commercial. Depuis 1990, les règles de reconnaissance des ateliers sont fixées dans l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 juillet 1990.

Le texte fait la distinction entre les deux principaux types d'ateliers :

- ◆ d'une part les ateliers de production qui réalisent et produisent des oeuvres de création : ces structures indépendantes se consacrent en priorité à la réalisation de projets propres et décident elles-mêmes de la part de ressources qu'elles y affectent; c'est le cas notamment de Dérives, de Graphoui, d'Images Vidéo, du Centre Vidéo de Bruxelles (ex-Vidéobus), de l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC), d'Alfred et du Gsara;
- ◆ d'autre part, les ateliers d'accueil qui sont chargés de favoriser la réalisation, la production et la diffusion d'oeuvres de création.

Le Ministre ne peut agréer que deux ateliers d'accueil, l'un en Région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'autre en Région de langue française : actuellement, il s'agit du Centre Bruxellois de l'Audiovisuel (CBA) et de Wallonie Image Production (WIP).

Pour être agréés, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent notamment :

- ◆ promouvoir la recherche et l'expérimentation sur le plan technique et esthétique, valoriser l'originalité et l'authenticité des sujets, valoriser la création aussi bien dans l'écriture que dans la réalisation;
- ◆ privilégier les premières oeuvres des auteurs, pour au moins 40% de la production ou de la coproduction ayant fait l'objet d'une intervention directe ou indirecte de la Communauté française;
- ◆ valoriser et développer le patrimoine culturel de la Communauté française.

En outre, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent conclure des accords de coproduction, de cofinancement ou de diffusion avec la RTBF, les chaînes de service public étrangères et les chaînes de télévision conventionnées avec la Communauté française, ainsi qu'avec le secteur associatif et institutionnel.

Pour être agréé, un atelier d'accueil doit en outre consacrer au moins 65% de sa subvention à l'ensemble de ses activités de production, de promotion et de diffusion de films ou de vidéogrammes, les 35% restants étant réservés aux frais inhérents au personnel et à la gestion.

Dans les limites des crédits disponibles, le Ministre peut octroyer des subventions aux ateliers de production et d'accueil. La subvention peut comprendre une aide dans les frais de fonctionnement ainsi qu'une aide dans les frais de personnel.

On se référera, avec profit, à l'étude de Guy Vandembulcke : "Le documentaire en Communauté française - Film, vidéo et télévision", publié par la Direction de l'Audiovisuel à l'occasion de "Filmer à tout prix n°6", en 1993.

Un chapitre y est consacré à "l'évolution des volumes produits par les ateliers de production et d'accueil". (*)

(*) Cette étude est disponible auprès de la Direction de l'Audiovisuel

**LES AIDES AUX ATELIERS DE PRODUCTION
ET AUX ATELIERS D'ACCUEIL**

Depuis 1985, les subsides octroyés globalement par la Communauté française aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil ont progressé comme suit :

**EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ATELIERS PAR LA
COMMUNAUTE FRANCAISE, 1985-1992 (EN MILLIONS DE FB).**

ANNEE	MONTANT
1985	20,9
1986	22,4
1987	23,6
1988	24,5
1989	25,6
1990	29,0
1991	29,0
1992	29,0

En plus de ces subventions, les ateliers reçoivent, en prêt, du matériel acheté par la Communauté française.

**SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ATELIERS PAR LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN 1993**

a) Ateliers d'écoles

Atelier de l'INSAS	:	2.964.000 FB
Atelier de l'IAD	:	2.964.000 FB
Atelier de la Cambre	:	707.000 FB

b) Structures d'accueil

Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles	:	7.128.750 FB
Wallonie Image Production	:	7.583.250 FB

c) Ateliers de production

Collectif Dérives	:	2.800.000 FB
Atelier Graphoui	:	2.000.000 FB
Atelier Alfred	:	1.700.000 FB
Atelier Jeunes Cinéastes	:	1.300.000 FB
Image Vidéo	:	1.369.500 FB
Centre Vidéo de Bruxelles	:	1.900.000 FB
Gsara	:	1.500.000 FB